

Communiqué de presse

La Confédération met en danger la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes - une plainte a été déposée contre l'Office fédéral des transports et les CFF

Berne, le 18 janvier 2016

Les associations suisses pour aveugles ont déposé plainte contre l'Office fédéral des transports (OFT). Elle porte sur les dispositions de l'OFT qui excluent d'importants marquages pour les aveugles et malvoyants dans les gares, de sorte qu'il devient impossible pour les personnes concernées de s'y déplacer de manière autonome. « Ces lignes de guidage sont absolument indispensables pour nous aider à nous orienter », explique Kannarath Meystre, secrétaire général de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA).

La plainte des associations pour aveugles se fonde sur un cas concret survenu à la nouvelle gare de la Löwenstrasse intégrée à la gare centrale sur la ligne diamétrale de Zurich. L'OFT a demandé aux CFF d'enlever les marquages tactilo-visuels éprouvés et déjà en place dans la zone qui mène aux lignes de sécurité sur les quais.

« Indispensable pour s'orienter »

Les lignes de sécurité dans les gares marquent la limite entre la zone des quais et la zone dangereuse du bord des quais. Elles sont utiles aussi bien pour les personnes voyantes que pour les malvoyants. Selon les nouvelles dispositions de la Confédération, il ne sera plus possible d'apposer sur les quais de nouveaux marquages, pourtant indispensables à la sécurité et à

l'orientation des personnes atteintes de handicap visuel - sous prétexte que les utilisateurs voyants pourraient mal interpréter ces marquages. L'OFT voit la sécurité des personnes voyantes menacée. « Nous ne pouvons accepter ni la modification subite d'un système éprouvé ni les justifications avancées par la Confédération », explique Kannarath Meystre, secrétaire général de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA). « Les lignes de guidage sont absolument indispensables pour nous, les utilisateurs aveugles ou malvoyants. »

Un long et pénible échange de courriers avec l'OFT a précédé le recours au Tribunal fédéral administratif. Le résultat a été frustrant pour les initiants. Après avoir reçu une lettre de la Conseillère fédérale Doris Leuthard confirmant les dispositions pour la gare de la Löwenstrasse, les associations pour aveugles ont décidé de recourir à la voie juridique.

Eviter d'autres détériorations de la situation

Dans leur plainte auprès du Tribunal fédéral administratif, les associations pour aveugles dénoncent le côté inacceptable de la décision de l'OFT et une violation du principe général de droit qui prône l'interdiction constitutionnelle de la discrimination.

Les parties plaignantes – la FSA, l'Union suisse des aveugles et la Fondation en faveur d'un environnement construit adapté aux handicapés – veulent obtenir une révision de cette disposition. Le système utilisé depuis 2012 dans de nombreuses gares présente de telles lacunes que les personnes aveugles ou malvoyantes ne peuvent souvent plus s'y déplacer seules.

«Les marquages tactilo-visuels que nous avons mis au point spécialement pour les personnes atteintes de handicap visuel ne peuvent pas rester interdits sur les quais de gare. Il est inadmissible que les autorités conçoivent des systèmes de sécurité pour les voyants au détriment des aveugles et des malvoyants», explique Eva Schmidt du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Elle ajoute que le système de lignes de guidage a

fait ses preuves depuis 1995 et qu'il a toujours été soutenu par les CFF. Il s'agit maintenant d'éviter la détérioration massive des aides à l'orientation pour personnes aveugles et malvoyantes que l'OFT souhaite imposer dans d'autres gares encore que celle de la Löwenstrasse à Zurich.

Renseignements

Kannarath Meystre

Secrétaire général Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Tél.: 079 212 35 37

Alfred Rikli

Responsable de la Défense des intérêts FSA

Tél.: 077 457 50 79

www.sbv-sfa.ch

facebook.com/sbv.fsa